



## CONSEIL MUNICIPAL du 04 avril 2017

**Nombre de  
Conseillers :**

En exercice : 13

Présents-  
représentés : 11

Votants : 11

Le quatre avril de l'an deux mil dix sept à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, s'est légalement réuni, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Antoine GABRIELE, Maire de Locronan.

Etaient présents : Antoine GABRIELE, Maire, Jacqueline LE GAC, adjointe au Maire, Eliane BRELIVET, adjointe au Maire, Thierry CAUBET, adjoint au Maire, Guillaume DAGORN, Béatrice FERZOU, Ludovic KERLOCH, Véronique LEFEVRE, Vennec LE MENER, Rémy LE PAGE

Absents excusés : Monsieur Stéphane LE DOARÉ et Monsieur David SALM.

Monsieur Jean-François LEGAULT a donné procuration à Monsieur Vennec LE MENER

**Date de  
convocation :**  
27/03/2017

Secrétaire de séance : Monsieur Thierry CAUBET

Le procès-verbal de séance du 28 février 2017 a été adopté à l'unanimité

Ordre du jour :

- Comptes de gestion 2016 du lotissement « clos du NEVET »
- Comptes administratifs 2016 du lotissement « Clos du NEVET »
- Subvention budget ALSH
- Subvention budget CCAS
- Affectation des résultats de l'exercice 2016
- Perception des droits de stationnement - tarifs parkings - période des droits de stationnement pour les camping-cars.
- Organisation de l'exposition « Jean FREOUR » : vote subvention
- Demandes de subventions (Fondation du Patrimoine, subvention maison familiale et rurale, délégués départementaux de l'Education Nationale)
- Tarifs ALSH et tarifs des camps,
- Tarifs « marché aux étoiles » pour 2017
- Renouvellement de la convention pour la calèche
- Voûtes de l'église et demande de subventions auprès de la DRAC et de la région
- SDEF : modification de la convention pour les travaux rue de la troménie
- Vote des taux d'imposition
- Vote des budgets 2017
- Approbation du projet de révision allégée du PLU
- Stages : autorisation de signature des conventions
- Questions diverses (dont permanences élections-contrat de location « France location »- dénomination chemin)

**1-COMPTES DE GESTION 2016 du « CLOS DU NEVET »**

Avant le 1er juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice, le trésorier établit un compte de gestion par budget voté (budget principal et budgets annexes). Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Le compte de gestion est également soumis au vote de l'assemblée délibérante qui peut constater ainsi la stricte concordance des deux documents (compte administratif et compte de gestion). Ce premier examen est suivi d'un second contrôle effectué par le juge des comptes. Au vu des pièces justificatives, jointes en accompagnement du compte de gestion, le juge des Comptes est à même d'apprécier la qualité de gestion du trésorier de la collectivité et peut, si des négligences sont constatées, engager la responsabilité personnelle et pécuniaire de celui-ci.

Le maire informe l'assemblée que les comptes de gestion 2016 du « CLOS DU NEVET » sont concordants avec les comptes administratifs du CLOS DU NEVET

Le conseil municipal, après avoir délibéré, adopte le compte de gestion du trésorier

*VOTE DU CONSEIL*

	<b>Pour</b>	<b>Contre</b>	<b>Abstention</b>
<b>Comptes de gestion 2016</b>	<b>11</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**2-BUDGET CLOS DU NEVET - Comptes Administratifs 2016****CA 2016 « CLOS DU NEVET »**

Les dépenses réelles de fonctionnement s'établissent comme suit :

12 640.45€HT concernant des frais de géomètre et des frais de viabilisation du lotissement (edf, orange) et service bancaire

11 182.61 € d'intérêts d'emprunts

Les recettes réelles de fonctionnement s'établissent comme suit :

4 ventes de terrains : (LOT 23/23 317.52, LOT 18/52 740.63, LOT 9/35 005.36, LOT 20/22 503.44)= 133 566.95 € HT

Les autres dépenses et recettes sont des opérations d'ordre de gestion de stocks (≠ dépenses et recettes réelles).

Résultats :

<b>Section de fonctionnement</b>		<b>Section d'investissement</b>		
A	Dépenses	644744.33	F Dépenses de l'exercice	1 252 651.56
B	Recettes	647768.99	G Recettes de l'exercice	1 350 921.27
C	<b>Excédent de l'exercice : A-B</b>	<b>3 024.66</b>	<b>H excédent de l'exercice : G-F</b>	<b>98 269.71</b>
D	Résultat reporté de l'exercice n-1	4115.39	I Restes à réaliser : dépenses	0
E	<b>Excédent à reporter</b>	<b>7140.05</b>	J Restes à réaliser : recettes	0,00
			K <b>Report excédent n-1</b>	<b>259 988.78</b>
			L <b>Excédent à reporter au compte 001</b>	<b>358 258.49</b>

Monsieur Le Maire se retire avant le vote du compte administratif du « Clos du Nevet ».

Le Conseil municipal,

Après avoir délibéré

VOTE le compte administratif du « clos du Nevet »

<i>VOTE DU CONSEIL</i>			
	<b>Pour</b>	<b>Contre</b>	<b>Abstention</b>
<b>Comptes administratifs Clos du Nevet 2016</b>	<b>9</b>	<b>0</b>	<b>1</b>

### 3-SUBVENTION BUDGET ALSH

Le conseil municipal ,

Après avoir délibéré,

Alloue la somme de 38 365 € au budget ALSH 2017 (35 365 € de charges locatives et 3000 € de subventions)

<i>VOTE DU CONSEIL</i>			
	<b>Pour</b>	<b>Contre</b>	<b>Abstention</b>
<b>Subvention BP ALSH 2017</b>	<b>11</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

### 4-SUBVENTION BUDGET CCAS

Le conseil municipal,

Après avoir délibéré,

Alloue la somme 4000 € au budget CCAS 2017

<i>VOTE DU CONSEIL</i>			
	<b>Pour</b>	<b>Contre</b>	<b>Abstention</b>
<b>Subvention BP CCAS 2017</b>	<b>11</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## 5-AFFECTATION DES RESULTATS DE 2016

### BUDGET COMMUNE

Le compte administratif 2016 « Commune » présente un excédent de fonctionnement de 303 309.20 €. Il est proposé d'affecter la somme de 179 918.21 € à la section d'investissement au compte 1068. Cette somme correspond en partie au besoin de financement de l'investissement (elle couvre les restes à réaliser et le déficit d'investissement. Le solde, soit 123 390.99 € serait reporté en excédents de fonctionnement au compte 002.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

affecte comme suit le résultat de fonctionnement de la commune :

Compte 1068 : 179 918.21 €

Compte 002 : 123 390.99 € (Excédent de fonctionnement reporté)

#### VOTE DU CONSEIL

	Pour	Contre	Abstention
Affectation résultat au budget commune 2017	11	0	0

### BUDGET ALSH

Le compte administratif de l'exercice 2016 présente un excédent de fonctionnement de 34 982.32 €.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

affecte comme suit le résultat de fonctionnement de l'ALSH

-Compte 002 : report de 34 982.32 € (Excédent de fonctionnement reporté)

#### VOTE DU CONSEIL

	Pour	Contre	Abstention
Affectation résultat ALSH au budget ALSH 2017	11	0	0

## **BUDGET CLOS DU NEVET**

Le compte administratif de l'exercice 2016 présente un excédent de fonctionnement de 7 140.05 €.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

Affecte comme suit le résultat de fonctionnement du Clos du Nevet :

-compte 002 : report de 7 140.05 € (Excédent de fonctionnement reporté)

### *VOTE DU CONSEIL*

	<b>Pour</b>	<b>Contre</b>	<b>Abstention</b>
<b>Affectation résultat Clos du Névet au budget 2017</b>	<b>11</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## **6-PERCEPTION DES DROITS DE NUITES –PERIODE DES DROITS DE STATIONNEMENT POUR LES CAMPING-CARS**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la régie des parkings payants a été instituée en juin 1990 et qu'elle fonctionne du 15 juin au 15 septembre. Concernant les camping-cars, il est proposé de reconduire le forfait de 6 € TTC à compter du 10 avril 2017.

Le Conseil municipal,

Après avoir délibéré,

Décide d'appliquer ces modalités tarifaires.

### *VOTE DU CONSEIL*

	<b>Pour</b>	<b>Contre</b>	<b>Abstention</b>
<b>Droits de stationnement et période d'application</b>	<b>11</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## **7-ORGANISATION DE L'EXPOSITION « Jean Freour »**

Au cours d'une précédente réunion, le conseil municipal avait donné son accord pour l'organisation d'une exposition consacrée au sculpteur Jean FREOUR du 13 mai au 15 septembre 2017.

Les dépenses correspondantes sont estimées à 18 000 € (salaire guide, transport des œuvres, assurances, mise en place de l'exposition et publicité).

Le Conseil municipal avait fixé un prix d'entrée de 5 € par personne durant l'exposition. La recette prévue au budget est également de 18 000 €.

D'autre part, l'édition d'un livre consacré au sculpteur est proposée à l'occasion de cette exposition et il conviendrait de modifier les conditions de fonctionnement de la régie du Musée en autorisant le régisseur à encaisser le produit de la vente des livres.

Le conseil municipal,

Après avoir délibéré,

Autorise Le Maire à signer la convention de prêt à passer avec la propriétaire des œuvres

Donne son accord sur les conditions d'organisation de l'exposition et sur la modification des modalités de fonctionnement de la régie du Musée comme il est décrit ci-dessus

## VOTE DU CONSEIL

	Pour	Contre	Abstention
Exposition et modification régie du musée	11	0	0

## 8-DEMANDES DE SUBVENTIONS

Monsieur Le Maire informe les élus que depuis le conseil du 28 février (vote de 13864.66 €), d'autres demandes de subventions sont parvenues en mairie.

Le conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

VOTE les subventions supplémentaires suivantes :

Noms	2017
Chambre des métiers du Finistère (2 enfants)	100.00
Fondation du patrimoine (déjà voté 50)	+25.00
Maison familiale Elliant (2 enfants)	100.00
Délégués Départementaux Education Nationale	50.00
<b>TOTAL</b>	<b>275.00</b>

## VOTE DU CONSEIL

	Pour	Contre	Abstention
Subventions	11	0	0

## 9-TARIFS ALSH ET TARIFS CAMPS

Monsieur Le Maire informe les élus que la transcription informatique de la décision de tarifs en date du 22 novembre 2016 s'avère très compliquée à mettre en œuvre et pourrait être source d'erreurs. Des modifications impactant les quotients familiaux seraient prévues et une commission ad hoc y travaillera.

Par décision en date du 24 janvier 2017, il est rappelé que le tarif 2016 des camps est reconduit pour 2017 et que les quotients familiaux n'avaient pas été modifiés.

Après rapprochement avec les services de la CAF, il est proposé de surseoir également au changement de tarifs pour les prestations ALSH.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

DECIDE de reconduire les tarifs 2016 de l'ALSH

## VOTE DU CONSEIL

	Pour	Contre	Abstention
Maintien des tarifs 2016	11	0	0

**10-TARIFS MARCHÉ AUX ÉTOILES POUR 2017**

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré

Décide de reconduire les tarifs de 2016 en ce qui concerne les droits de place des marchés aux étoiles :

Pour les exposants participant à tous les marchés : 20€ / les 3 mètres linéaires / marché

Pour les exposants ne participant pas à tous les marchés : 30 € / les 3 mètres linéaires / marché

*VOTE DU CONSEIL*

	<b>Pour</b>	<b>Contre</b>	<b>Abstention</b>
Tarifs marché aux étoiles	<b>11</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**11-CONVENTION RELATIVE AUX PROMENADES EN CALECHE**

Une convention a été conclue en 2014 avec Monsieur Jean-Jacques BRÉANT pour des promenades en calèche dans les rues de Locronan. Comme en 2016, il est proposé de la reconduire moyennant une redevance de 1500 €. Pour éviter tous dommages (aux badauds qui visitent la cité touristiques et au cheval) Il est proposé d'adresser les arrêtés relatifs aux manifestations motorisées notamment à Monsieur BREANT pour qu'il juge de la pertinence de ses sorties à ces occasions.

Le conseil municipal

Après avoir délibéré,

Décide de reconduire la convention ave Monsieur BRÉANT aux conditions précitées

*VOTE DU CONSEIL*

	<b>Pour</b>	<b>Contre</b>	<b>Abstention</b>
Convention promenade en calèche	<b>11</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**12-RESTAURATION DES PEINTURES SUR UNE PARTIE DES VOUTES DE L'ÉGLISE :  
demande de subventions auprès de la DRAC**

Monsieur Le Maire informe les élus que pour profiter des échafaudages montés à l'occasion de la rénovation de l'autel du Rosaire, la DRAC nous a invités à engager une première tranche de travaux pour la restauration des peintures des voutes à cet endroit : le devis s'élève 9 720 €. Il est proposé d'inscrire cette somme au budget, d'autoriser le maire à formuler les demandes de subventions ( dont 50 % auprès de la DRAC)

Le conseil Municipal

Après avoir délibéré,

Décide les travaux décrits ci-dessus et autorise Monsieur Le Maire à formuler les demandes de subventions notamment auprès de la DRAC (50 % attendu) et à se rapprocher des services de l'Architecte des Bâtiments de France pour le solliciter financièrement également

VOTE DU CONSEIL

	Pour	Contre	Abstention
Restauration peinture voutes et demandes de subventions	11	00	

**13-TRAVAUX SUR RESEAUX RUE DE LA TROMENIE ( éclairage public et réseau télécom) : / MODIFICATION DE LA CONVENTION SOUMISE PAR LE SDEF**

Le SDEF (syndicat départemental d'Énergie du Finistère) nous propose une nouvelle estimation des travaux nécessaires rue de la troménie

Considérant que l'estimation des travaux se monte à :

-réseau Basse tension : 70 200,00 € HT  
 -éclairage public : 22 400,00 € HT  
 -réseau téléphonique (génie civil) 12 650,00 € HT

TOTAL 105 250,00 € HT

Selon le règlement financier voté par délibération du SDEF le 29 octobre 2014 le financement s'établit comme suit :

-SDEF : 78 200,00 €  
 -commune éclairage public : 14 400,00 €  
 -commune téléphone TTC : 15 180,00 €

Les travaux prévus rue de la Troménie ne sont pas coordonnés à ceux de basse tension en raison de l'absence d'appui commun de réseau de télécommunication. Le montant de la participation de la commune aux travaux de communication électroniques est désormais calculé sur la base de 100% du montant TTC des travaux.

La participation de la commune s'élève à 15 180 euros TTC pour les réseaux de télécommunications. Considérant que les travaux des réseaux de communications électroniques sont réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de la commune et non du SDEF et qu'il y a lieu de réaliser une convention de maîtrise d'ouvrage unique afin de permettre l'intervention du SDEF sur la globalité de l'opération d'enfouissement de réseaux.

Monsieur le Maire vous invite à adopter la résolution suivante :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ◆ Accepte le projet de réalisation des travaux de mise en souterrain BT, EP et télécommunications.
  - ◆ Accepte le nouveau plan de financement proposé par le Maire, et pour le versement d'une participation pour un montant de 29 580.00 euros
  - ◆ Autorise le maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage unique autorisant l'intervention du SDEF et détaillant les modalités financières entre la commune et le SDEF et ses éventuels avenants
- Signale la dangerosité du chantier au SDEF et l'invite à faire les travaux à un moment où l'afflux des touristes ne sera pas important.

VOTE DU CONSEIL

	Pour	Contre	Abstention
Autorisation de signature d'une convention remise à jour avec le SDEF	11	0	0

14-VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Monsieur Le Maire informe les élus que sans augmentation des taux d'imposition la recette fiscale s'établit à : 383541 €. Il est proposé aux membres du conseil municipal de maintenir les taux actuels d'imposition à LOCRONAN. En effet, une augmentation de 1 % induit une recette supplémentaire de 3782 €.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

Décide de reconduire les taux de fiscalité de 2016

Taxe habitation : 14.18 %

Taxe foncière (bâti) : 17.28 %

Taxe foncière (non bâti) : 47.02 %

Extrait de l'état 1259 :

	Base d'imposition EFFECTIVE 2016	Taux 2016	Base d'imposition PREVISIONNELLE 2017	Produit attendu EN 2017 avec maintien des taux avec les arrondis
Taxe d'habitation	1196773	14.18	1213000	172003
Taxe foncière (bâti)	1092391	17.28	1142000	197338
Taxe foncière (non bâti)	30184	47.02	30 200	14200
<b>TOTAL</b>				<b>383541</b>

## VOTE DU CONSEIL

	Pour	Contre	Abstention
Taux d'imposition 2017	11	0	0

## 15-BUDGETS PRIMITIFS 2017–COMMUNE , ALSH, CLOS DU NEVET

**BUDGET COMMUNE****DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 1 115 959.01**

**Chapitre 011 : Charges à caractère général : 316 956.60 € contre 235 270.13 € réalisé en 2016**

Ce chapitre comprend les gros postes : Electricité, combustibles, contrats de maintenance, voies et réseaux (entretien courant), contrats d'assurances, téléphone, fournitures scolaires, fournitures d'entretien...

Notons l'organisation de la biennale du livre au compte 6111 : 35 000 €

Notons l'organisation de l'exposition des sculptures de Jean FREOUR au compte 6112 : 6 400 €

Notons de gros travaux sur l'ancien tracteur : 5000 €

**Chapitre 012 : Charges de personnel : 472 970 € contre 435 513.42 € réalisé en 2016**

Ce compte est à rapprocher du compte 6419 : remboursement sur frais de salaires : 75 619.02 €

Personnel titulaire et non titulaire, cotisations salariales et patronales, Médecine du travail et deux contrats aidés

**Chapitre 014 : atténuation de produits : 6 300 €**

Dont fonds de péréquation des ressources intercommunales que l'on retrouve en recettes pour un montant identique de 5 000 €

**Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement : 182 617.41 €**

**Chapitre 65 : Charges de gestion courante : 94 215 € contre 118 147.69 € réalisé en 2016**

Indemnités des élus, cotisations, subvention au CCAS (4 000 €), subvention au budget ALSH (38 365 € de charges locatives) et les subventions aux associations inscrits pour 14 300 €.

Des titres de recettes émis en 2008, 2009 n'ont pas été recouverts en dépit d'actions menées par le service du trésor : il est proposé de les imputer partiellement en créances irrécouvrables

**Chapitre 66 : Charges financières : intérêts des emprunts : 36 000 € contre 37 481.98 € en 2016**

**Chapitre 67 : Charges exceptionnelles : 6 900 € contre 3 952.98 réalisé en 2016**

-aides reçues en double de l'agence de service et de paiement à reverser

-Intérêts moratoires et titres annulés sur exercices antérieurs.

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 1 115 959.01 € dont 123 390.99 de report d'excédent**

**Chapitre 013 : Atténuation de charges : 75 619.02 € contre 93 720.51 réalisé en 2016**

Ce chapitre correspond :

- aux sommes reçues en remboursement des salaires de l'ALSH : 35 365.00 €

- remboursement du CIGAC (organisme assurance statutaire) : 22 754.02 €

- aides de l'Etat pour contrats aidés estimées par défaut: 17 500.00 €

**Chapitre 70 : Produits de services : 112 865.00 € contre 106 064.48 € réalisé en 2016**

Produits des photocopies, concessions du cimetière, Redevance d'occupation du Domaine Public (terrasses, France Télécom), recettes des spectacles, recettes du musée, cantine et garderie, remboursement charges locatives ALSH).

**Chapitre 73 : Impôts et taxes : 663 500 € contre 680 488 € réalisés en 2016**

Contributions directes 383 000 € ( sans augmentation des taux), attribution de compensation de Quimper Bretagne Occidentale et dotation de solidarité communautaire (56 000 €), droits de place (marchés aux étoiles, brocantes), droits de stationnement prévus à hauteur de 180 000 € pour les véhicules et les campings cars.

**Chapitre 74 : Dotations, subventions et participations : 96 284 € contre 125 703.84 en 2016 et 152 323.95 € réalisés en 2015.**

Dotation globale de Fonctionnement (46 000 contre 61 611 € en 2016), Dotation de solidarité rurale - Compensation exonération taxes habitations et foncières, Remboursement charges Office du tourisme, Fonds de concours SIVU par Qper CO

**Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante : 9 300 € contre 14 320.08 € perçu en 2016**

Location de salles, recettes provenant de la location de terrains,

**Chapitre 76 : Produits financiers : non renseigné car non significatifs**

**Chapitre 77 : Produits exceptionnels divers : 35 000 €**

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 606 570.99 €**

**Chapitre 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement : 169 497.36**

**Chapitre 16 : Emprunts : 79 000 € contre 83 879.34 en 2016**

**Chapitre 020 : dépenses imprévues : 10 000 € (limité à 7.5% des dépenses nouvellement inscrites)**

**Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles : 20 200 €**

- 202 : nouvelle modification et fin des frais de révision allégée du PLU : 12 600 €
- 2031 : frais étude restauration tableau d'Odette PAUVERT : 5 000 €
- 205 : Droits Logiciel SEGILOG : 2 600 €

**Chapitre 204 : fonds de concours versé pour le traceur RAR : 715.47 €**

**Chapitre 21 : Immobilisations corporelles : 24 700 € de nouvelles inscriptions**

- 2111 terrains nus : RAR : 10 000 €
- 21318 : autres bâtiments publics : + **8 000 €** (abattoir)
- 21568 : autres matériels et outillages incendie : +**3000 €**
- 2183 Matériel de bureau : RAR de 2 219 € + **4 200 €**  
(3 ordi école (2400), 1 serveur mairie(1649), 1 rétro mairie et 1 rétro école(2x 1164))
- 2184 Mobilier : + **500 €** (1 petit meuble)
- 2188 Matériel divers : RAR : 1 252.50 € + **9 000 €**

3 508.80 € : barrières

720 € : extincteurs

6 000 € : jeux extérieurs

**• Opérations d'équipement :**

- Opération 15 : Voirie : RAR de 12 169.10 € + **54 245.23 €**

-Chemin de kerguenole (11950€), rue de la montagne (25000€), mur cimetière (11264€), mur rue des bruyères (4000 €), divers chantiers à définir ( 14 200.33)

- Opération 17 : Eclairage public : RAR 18 028.24 € + 8500 €
- Rue des Bruyères : 7 500 € -SOLDE
- Rue de la Troménie : 14 400 €
- 1 lampadaire solaire route du Moellien : 3 500 €
- Opération 18 : travaux sur bâtiments communaux : RAR de 3 664.40 € + 3 000 €
- Portail local technique : **3000 €**
- Divers RAR : 3 664.40 €
- Opération 19 : Eglise : RAR de 50 246 € + 10 000 €
- Restauration Hôtel du Rosaire : 48 000 €
- Restauration peintures voutes : 9 750 €
- Restauration porte : 2 246 €
- Opération 21 : Enfouissement des réseaux : RAR de 8 795 € + 11 000 €
- Réseau télécom rue des bruyères : 4 536 € -SOLDE
- Réseau télécom rue de la troménie : 15 180 €
- Opération 22 : Accessibilité, voirie et ERP : RAR de 15 433.40 € + 3 000 €
- Rampes handicapés Eglise (rampes en bois à l'intérieur (11630) et garde –corps (3 545))
- Rampes amovibles pliables pour Mairie, Kerguenole, et OTSI : 3 000 €
- Opération 23 : Embellissement du bourg : RAR de 43 426.82 € nouveaux crédits : 30 732.18 €
- Pavage venelle Toul Prichen : 15 000 €
- Aménagement aire de pique nique : 7 000€
- Aménagement jardin chemin de bonne nouvelle : 13 000 €
- Aménagement parking St germain : 9 200 € (suite des travaux)
- Démolition salle du 3è âge et aménagements : 29 959 € (démolition, toiture, aménagement)

- Opération 24 : Illuminations : RAR de 1 746.29
- Factures décembre à payer sur 2017
  
- Opération 26 : kerguenole: + 15 000 €
- Travaux divers dont huisseries à changer ou à reprendre

**4/ RECETTES D'INVESTISSEMENT : 606 570.99 € dont restes à réaliser de 2016 (157 275.37 y compris 100 000 € d'emprunt non mobilisés en 2016)**

Recettes nouvelles d'investissement prévues pour 2017 en sus des restes à réaliser :

- 15 997 € de SDI (conseil départemental)
- 23 000 € de Fonds de compensation de la TVA (sur investissements 2015)
- Subvention ETAT Etude du tableau d'Odette PAUVERT : 1 170.00 €
- Subvention département Etude du tableau d'Odette PAUVERT : 1 950.00 €
- Subvention départementale –skate park : 5 789.00 €
- Subvention région-PCC enfouissement réseaux rue de la troménie : 4 104 €
- Affectation au compte 1068 : 179 918.21€
- vente de terrain : 34 750 €
- virement de la section de fonctionnement 182 617.41 €

Le Conseil Municipal,  
Après avoir délibéré,  
VOTE le budget primitif de la commune comme défini :

<i>VOTE DU CONSEIL</i>			
	<b>Pour</b>	<b>Contre</b>	<b>Abstention</b>
<b>Budget Commune 2017</b>	<b>11</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## **BUDGET ALSH**

### **DEPENSES**

Le budget prévisionnel 2017 proposé pour la structure s'équilibre à hauteur de 137 347.32 €

La ligne budgétaire 6042 achats et prestations de services (5 500€) concerne les différentes sorties et projets d'animations mis en place les mercredis et les vacances scolaires, autour des sujets qui suivent :

- NATURE EN JEUX : rencontre inter centres à Braspart le 21 avril en cocar avec l'ALSH de Douarnenez.
- SORTIE AU PARC DE MENEZ MEUR : jeudi 13 avril toute la journée avec un pique nique.
- INITIATION A LA CERAMIQUE : Erel l'Hostis stagiaire BAFA sur les 2 semaines de Pâques mais céramiste de métier.
- CHAMPIONNAT D'EUROPE DE RUGBY (-18 ans) : semaine du 10 au 14 avril en partenariat avec le club de rugby de Quimper.
- PRINTEMPS DE CREACH GWEN : mercredi 19 avril en partenariat avec la direction des sports de Quimper Bretagne occidentale.
- LE POTAGER : création et suivi du potager
- LE CIRQUE : une semaine cet été avec un professionnel avec à la fin un spectacle pour les parents.
- EHPAD DE PLOGONNEC : organisation à partir de cet été d'ateliers communs pour la fabrication de décorations de Noël . Création d'un décor commun au sein du marché de Noël de Locronan.
- 3 SEJOURS organisés cet été :
  - 3/6 ans du 11 au 12 juillet au camping de Locronan
  - 7/10 ans du 24 au 26 juillet à Telgruc : wave ski, tir à l'arc et slackline...
  - 11/14 ans du 17 au 21 juillet à Telgruc : wave ski, tir à l'arc, kayak et megakraft...
- LE FOYER DE VIE DE PLOGONNEC : mise en place de rencontres et d'échanges avec les résidents.

La ligne budgétaire 60623 Alimentation (13 000€), comprend les dépenses liées au repas livrés par Médirect, les goûters et les ingrédients des ateliers cuisine.

La ligne budgétaire 60632 Fournitures de petit équipement (4 657.32 €) : il est proposé de renouveler certains matériels avec l'accord de la commission ad hoc ; il est précisé qu' une demande d'aide auprès de la CAF sera formulée pour le financement

La ligne budgétaire 6067 Matériel pédagogique (2 500€) se justifie par le souhait de renouveler du matériel devenu obsolète : (accessoires peinture, dessin etc...)

La ligne budgétaire 6247 Transports collectifs (2 000€). L'utilisation des transports gratuits mis à disposition par la QUB continuera à être privilégiée. A l'instar de l'an passé, les parents seront sollicités pour les trajets des camps de l'été. Nous mettrons en place un car commun pour le Festival Nature en jeux, avec d'autres ALSH du Finistère sud.

### **RECETTES**

La ligne budgétaire 70632 : produits des services d'un montant de 35000 € concerne les facturations faites aux familles

La ligne budgétaire 7478 concerne les subventions. Une somme de 29 000 € est attendue de la CAF. Rappelons que les subventions émanant du Contrat Enfance Jeunesse sont octroyées après étude des projets menés.

La ligne budgétaire 74741 Commune, fait état d'une somme de 38 365 € d'aides pour le fonctionnement de la structure.

Soulignons un report d'excédents de 34 982.32 € sur le budget 2017 correspondant au résultat de 2016.

## BUDGET ALSH 2017 - DEPENSES

Articles		BP 2017
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>65 242,32 €</b>
6042	Achats et prestations de services (sorties)	5.500,00 €
60623	Alimentation	13 000,00 €
60631	Fournitures d'entretien	200,00 €
60632	Fournitures de petit équipement	4 657,32 €
6064	Fournitures administratives	100,00 €
6065	Livres, disques	400,00 €
6067	Matériel pédagogique	2 500,00€
6184	Versements organismes de formation	100,00 €
6188	Autres frais divers (ANCV)	20,00 €
6247	Transports collectifs	3 000.00 €
6251	Voyages et déplacements	400,00 €
62871	Remboursement de frais à la collectivité (charges locatives)	35 365,00 €
<b>012</b>	<b>Charges de personnel</b>	<b>72 055.00 €</b>
6331	Cotisations transports	200.00 €
6332	Cotisations versées au fnal	250.00 €
6336	Cotisations CDG et CNFPT	450.00 €
6338	Autres impôts, taxes sur rémunération	80.00 €
6411	Remb. de frais de pers. titulaire à la collectivité	37 000.00 €
6413	Personnel non titulaire	23 000.00 €
6417	Rémunération des stagiaires	1 375.00€
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F	7 200.00 €
6453	Cotisations aux caisses de retraite	1 000.00 €
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	1 500.00 €
<b>012</b>	<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>50.00 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>137 347.32 €</b>

## RECETTES

Articles	Recettes	BP 207
<b>R 002</b>	<b>Résultat de fonctionnement reporté</b>	<b>34 982.32 €</b>
<b>70632</b>	<b>Participations familles</b>	<b>35 000,00 €</b>
<b>7478</b>	<b>Subv. autres organismes (CAF)</b>	<b>29 000.00 €</b>
<b>74741</b>	<b>Charges locative commune et participation commune</b>	<b>38 365.00 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>137 347.32 €</b>

Le conseil Municipal  
Après avoir délibéré  
Vote le budget primitif de l'ALSH

### VOTE DU CONSEIL

	Pour	Contre	Abstention
Budget ALSH 2017	11	0	0

## **BUDGET LOTISSEMENT LE CLOS DU NEVET**

Le budget du Clos du Névet se présente comme suit : il est présenté en équilibre comme en 2012, 2013 , 2014,2015 en fonctionnement à hauteur de 614 355.56 € et en investissement à hauteur de 860 910.05 €. Selon le Trésor public, le budget pourrait être présenté en déséquilibre : Le sur-équilibre des sections de fonctionnement et d'investissement est autorisé par les articles L.1612-6 et L 1612-7 du CGCT:

- le « sur-équilibre » de la section de fonctionnement est autorisé en cas de reprise de l'excédent de l'année précédente;
- le « sur-équilibre » de la section d'investissement est quant à lui autorisé en cas de reprise de l'excédent de l'année précédente et/ou d'inscription d'une dotation aux amortissements (compte 28)

Il est prévu de rembourser 250 000 € sur l'emprunt (somme venant des ventes) et de verser une prime aux primo accédants : modalités à préciser : non imposables par exemple...

### **BP 2016 LE CLOS DU NEVET**

#### **FONCTIONNEMENT**

<b>➔ DEPENSES</b>		<b>BP 2017</b>
<b>011 CHARGES A CARACTERE GENERAL</b>	6015 : Terrains à aménager	-
	6045 : Etudes	9 000.00
	605 : Travaux	50 000.00
	6118 : Frais accessoires	3 102.00
	6237 Publications	-
<b>66 CHARGES FINANCIERES</b>	6611 : Intérêt des emprunts	19 500,00
<b>67 CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	6718 : autres charges exceptionnelles	7 500,00
<b>042 OPERATIONS D'ORDRE</b>	7133 : Variation de stocks	0
	71355 : Variation de stocks	502 651.56
<b>043 OPERATIONS D'ORDRE</b>	608 : frais accessoires sur terrains	22 602.00
<b>TOTAL</b>		<b>614 355.56</b>
<b>➔ RECETTES</b>		
<b>002 REPORT EXCEDENT FONCTIONNEMT</b>	002 : report	7 140.05
<b>70 PRODUIT DE SERVICES</b>	7015 : Vente de terrains	177 194.54
<b>042 OPERATIONS D'ORDRE</b>	7133 : Variation de stocks	0
	71355 : Variation de stocks	407 418.97
<b>043 OPERATIONS D'ORDRE</b>	796 : transfert de charges	22 602.00
<b>TOTAL</b>		<b>614 355.56</b>

**INVESTISSEMENTS**

→ DEPENSES		BP 2017
<b>16 EMPRUNT</b>	1641 : Emprunts en euros	453 491.08
<i>040 OPERATIONS D'ORDRE</i>		
	<i>3351 : Variation de stocks</i>	0
	<i>3555 : Variation de stocks</i>	407 418.97
<b>TOTAL</b>		<b>860 910.05</b>
→ RECETTES		
<b>001 EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE</b>		
		358 258.49
<b>16 EMPRUNT</b>	1641 : Emprunts en euros	-
<i>040 OPERATIONS D'ORDRE</i>		
	<i>3351 : Variation de stocks</i>	0
	<i>3555 : Variation de stocks</i>	502 651.56
<b>TOTAL</b>		<b>860 910.05</b>

Le Conseil Municipal,  
Après avoir délibéré,  
VOTE le budget primitif du « Clos du Nevet » présenté

*VOTE DU CONSEIL*

	Pour	Contre	Abstention
Budget Clos du Névet 2017	11	0	0

**16-APPROBATION DU PROJET DE RÉVISION ALLÉGÉE DU PLU****APPROBATION DE LA REVISION ALLEGEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME.**

Vu les articles L153-31 à L153-34 du code de l'urbanisme, et les articles R153-11 et R153-12 du code de l'urbanisme,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 27 juin 2016 prescrivant la révision allégée du Plan Local d'Urbanisme,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 12 octobre 2016 tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de révision allégée du Plan Local d'Urbanisme,

Vu l'ensemble des avis des services de l'Etat et des personnes publiques associées sur le projet de révision allégée du Plan Local d'Urbanisme arrêté,

Vu l'enquête publique sur le projet de PLU qui s'est déroulée du 16 janvier au 16 février 2017 et les conclusions motivées du commissaire enquêteur,

Considérant que les remarques issues des avis des services de l'Etat et des personnes publiques associées ne nécessitent aucune adaptation à apporter au projet arrêté,

Considérant que les remarques issues de l'enquête publique justifient une adaptation du projet de révision allégée du PLU arrêté, ne remettant pas en cause son économie générale, qui consiste à 'protéger' règlementairement 3 haies et bandes boisées sur le pourtour de la parcelle D227 au titre de l'article L 153-23 du code de l'urbanisme (=ex article L 123-1-5 7 du CU).

Considérant que le projet de révision allégée du PLU tel qu'il est présenté au Conseil Municipal est prêt à être approuvé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
APPROUVE les modifications au projet de PLU telles que présentées,

APPROUVE le projet de révision allégée du PLU tel qu'il est annexé à la présente délibération.

Conformément aux dispositions des articles R.153-20 et R.153-21 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois. En outre, mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

Le PLU approuvé est tenu à la disposition du public en mairie de LOCRONAN, ainsi qu'en Préfecture, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le PLU sera exécutoire dès qu'il aura été publié et transmis au Préfet dans les conditions définies aux articles L.2131-1 et L.2131-2 du code général des collectivités territoriales, la commune étant couverte par un schéma de cohérence territoriale approuvé.

#### VOTE DU CONSEIL

	Pour	Contre	Abstention
Approbation du projet de révision allégée du PLU	11	0	0

#### 17-STAGES –AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION

Monsieur Le Maire informe les membres du conseil que toutes les conventions de stage Bafa sont établies entre des particuliers et le centre de loisirs.

Pour le prochain stage la personne suivante est concernée:

Madame Erhel L'Hostis du 10 au 21 avril 2017

Le conseil municipal,  
Après avoir délibéré,  
Autorise Monsieur Le Maire à signer la convention de stage

## VOTE DU CONSEIL

	Pour	Contre	Abstention
Autorisation de signature des conventions de stage			

**18-CONTRAT FOURNITURE DE REPAS AVEC KAN AR MOR**

Monsieur Le Maire informe les élus que l'ESAT KAN AR MOR de DOUARNENEZ nous a adressé un courrier nous informant d'une progression de 3 % du prix des repas qui passerait de 2.96 € HT à 3.06 € HT.  
Le conseil Municipal,  
Après avoir délibéré,  
Autorise la signature du contrat aux conditions précitées pour une prestation de l'année 2017/2018.

## VOTE DU CONSEIL

	Pour	Contre	Abstention
Autorisation de signature du contrat de fourniture de repas avec « kan ar mor »	11	0	0

**19-INFORMATIONS RELATIVES AUX TRANSACTIONS FONCIERES SUR LOCRONAN**

Un outil informatique renseignant la commune de toutes les transactions foncières en milieu agricole est proposé par la SAFER (société d'aménagement foncier et établissement rural) ; Monsieur Le Maire propose de doter la commune de cet outil. La cotisation coûterait 200 € HT pour une année pleine.  
Le conseil municipal,  
Après avoir délibéré,  
Décide d'utiliser l'outil et autorise Monsieur Le Maire à formaliser la prestation

## VOTE DU CONSEIL

	Pour	Contre	Abstention
Outil sur les Transactions foncières	11	0	0

**20-CREATION D'UNE REGIE DE RECETTES POUR LA BIENNALE DU LIVRE ET ADAPTATION DE LA REGIE DU MUSÉE**

Le conseil municipal,

Après avoir délibéré,

Décide de créer une régie de recettes à l'occasion de la biennale du livre du 13 et 14 mai 2017

Dit que la régie de recettes concernant le musée autorisera également l'encaissement du produit des ventes du livre édité à l'occasion de l'exposition de Jean FREOUR du 13 mai 2017 au 15 septembre 2017

VOTE DU CONSEIL

	Pour	Contre	Abstention
Régie de recettes	11	0	0

**21-LOCATION DE CHAPITEAUX**

Le Conseil municipal

Après avoir délibéré,

Autorise Monsieur Le Maire à signer une convention avec France Location Bretagne située à GUINGAMP pour la location et le montage d'une structure à l'occasion de la biennale du livre. Le crédit prévu à cet effet est de 5400 € TTC

VOTE DU CONSEIL

	Pour	Contre	Abstention
Location de chapiteaux	11	0	0

**22-AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE LOCATION D'UNE PARTIE D'UN HANGAR APPARTENANT A MONSIEUR ANDRE BOUSSARD**

Monsieur Le Maire indique aux membres du conseil que cette location permettra à la commune de disposer d'un local supplémentaire pour entreposer du matériel.

Il en coûterait 350 € annuel. La convention serait reconductible tacitement sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties 3 mois avant l'échéance du terme. A ce jour, pas de clause de révision

Madame FERZOU Béatrice indirectement concernée par le sujet n'a participé ni au débat ni au vote.

Le Conseil Municipal

Après avoir délibéré,

Autorise Monsieur Le Maire à signer la convention de location du hangar

VOTE DU CONSEIL

	Pour	Contre	Abstention
Location d'un hangar	10	0	0

**23-SDEF :ADHÉSION A UN GROUPEMENT D'ACHAT D'ÉLECTRICITÉ POUR LES CONTRATS SUPÉRIEURS A 36 KWA POUR PÉRIODE DU 01 JANVIER 2018 AU 31 DÉCEMBRE 2020**

Afin d'accompagner les collectivités finistériennes confrontées à la fin des tarifs réglementés de vente d'électricité, le SDEF (Syndicat Départemental d'Énergie du Finistère) a mis en place en 2015 un groupement d'achat auquel la commune participait pour la période du 01 janvier 2016 au 31 décembre 2017.

Dans la continuité, le SDEF propose à la commune de participer au nouvel appel d'offres qui sera lancé en mai pour la fourniture d'électricité pour les contrats supérieurs à 36 kva pour la période courant du 01 janvier 2018 au 31 décembre 2020.

Le Conseil Municipal,  
Après avoir délibéré,  
Souhaite intégrer le futur groupement d'achat d'électricité

*VOTE DU CONSEIL*

	<b>Pour</b>	<b>Contre</b>	<b>Abstention</b>
<b>Adhésion au groupement achat</b>	<b>11</b>	<b>0</b>	<b>0</b>